Quarantième Année — N° 16 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | MERCREDI 16 JANVIER 1895.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS . . 26 fr. . UN AN. . . 50 fr.
NORD . — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

DÉMISSION DU MINISTÈRE

ROUBAIX, LE 15 JANVIER 1895

LES CONVENTIONS
des chemins de fer
A LA CHAMBRE

Paris, 14 janvier. La démission de M. Barthou, ministre des travaux publics, produite dans les conditions que nous avons dites, ajoute encore, s'il est possible, à l'*imbroglio* parlementaire et politique dans lequel nous pataugeons. Il est désormais difficile de dire, à quelques heures d'intervalle, quelle sera la situation.

Les socialistes-radicaux, vraisemblablement, se disposent à mettre en cause M. Raynal, l'auteur responsable des « conventions scélérates, » mais ils sont un peu décontenancés par la mauvaise posture dans laquelle se trouve un de leurs *leaders*, M. Camille Pelletan, et, au lieu de partir bruyamment en guerre, ils se recueillent avant la bataille. La *Petite République* donne la lettre de M. Barthou et se borne à la publication de la petite note que voici :

« Le groupe socialiste se réunira aujourd'hui à une heure au Palais-Bourbon. Ordre du jour : *Les conventions de 1883 et M. Raynal.* »

A signaler cependant un court entrefilet de M. Rouanet, l'ex-lu de samedi qui, sous le titre : « A la porte ! » s'efforce de solidariser M. Barthou et le ministère avec M. Raynal. Il faut donc *s'attendre à une attaque des plus vives* contre le cabinet présidé par M. Dupuy qui se produira sous forme d'une demande de mise en accusation de M. Raynal.

Le cas de M. Raynal

M. Raynal, dit l'*Eclair*, sera sans doute amené à s'expliquer sur le rôle qu'il a joué dans la signature des conventions. Vendredi dernier, en effet, le commissaire du gouvernement devant le Conseil d'Etat le mettait directement en cause, et s'exprimait ainsi sur son compte :

« Ce qui ne paraît pas douteux, c'est que la teneur des articles 13 et 14 n'a pas pu échapper à la clairvoyance du ministre et à la connaissance des fonctionnaires qui gravitent autour de lui. Qu'on interprète de différente façon le silence qu'il a gardé devant les Chambres, soit; mais ce silence ne peut être expliqué que d'une unique façon après les déclarations des représentants des compagnies. Ce silence était ou semblait être une adhésion à ces déclarations.

» En doutant de la précision et de l'exactitude de ses souvenirs, *nous croyons prendre sa défense contre lui-même.* La vérité, c'est que adhérant par son silence à l'interprétation donnée par les Compagnies aux conventions, il a aussi, par ce même silence, permis l'exécution de ce contrat.

» Quelques mois après le vote, n'a-t-il pas approuvé les mentions dont les Compagnies avaient revêtu leurs obligations nouvelles ?

» Il est certain que par son silence ou son approbation tacite un ministre ne saurait engager l'Etat. Mais il convient de rappeler qu'il s'agit simplement ici d'une *question d'interprétation.* »

Au Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Casimir-Périer, pour examiner la situation résultant de la démission de M. Barthou, ministre des travaux publics. Celui-ci n'assistait pas à la réunion.

Après un échange de vues, il a été décidé que le gouvernement répondrait aujourd'hui à une interpellation que lui adressera M. Millerand sur les causes de la démission de M. Barthou.

LA SEANCE

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Brisson.

La Chambre adopte un projet de loi ayant pour objet de modifier, aux abords de St-Quentin, le tracé du chemin de fer d'intérêt local de St-Quentin au Catelet.

Dès le début de la séance, des groupes animés se forment dans l'hémicycle ; dans l'un d'eux M. Pourquery de Boisserin discute bruyamment et s'agite.

M. Dupuy arrive de bonne heure ; il est seul au banc des ministres.

M. Mercier arrive bientôt et s'entretient avec lui.

INTERPELLATION MILLERAND

M. le Président se lève : un silence profond s'établit.

J'ai reçu de M. Millerand une demande d'interpellation au sujet de la démission de M. le Ministre des travaux publics. A quel jour le gouvernement désire-t-il que cette interpellation soit fixée ?

M. DUPUY, président du conseil. — Le gouvernement demande la discussion immédiate.

M. Raynal entre en séance, avec une énorme serviette au bras.

La discussion immédiate de l'interpellation est ordonnée.

M. MILLERAND. — Hier, l'*Agence Havas* communiquait aux journaux une note déclarant qu'aucune divergence de vues ne s'était en aucune circonstance produite au sein du cabinet. Plus avant dans la soirée, on apprenait la démission du ministre des travaux publics. La même agence communiquait aux journaux la lettre de démission.

Tout le monde est d'accord avec M. Barthou pour reconnaître qu'il ne pouvait continuer les négociations. La résolution de M. Barthou s'explique ; mais ce n'est pas lui personnellement qui a soutenu la thèse qui vient d'être condamnée par le conseil d'Etat : c'est le gouvernement tout entier.

M. DUPUY. — Le président du conseil aussi. (Rires.)

M. MILLERAND. — Je n'en attendais pas moins de vous. Il vous était impossible de faire autrement. (Nouveaux rires.)

La Chambre verra si elle doit rectifier le jugement qui s'applique au gouvernement tout entier.

Il y a d'autres raisons que M. Barthou n'a pas données pour motiver sa démission. S'il se met en désaccord avec les compagnies, c'est sur une question de forme, car sur le fond, il fut en complet accord avec elles.

Tous les ministres, sauf M. Barthou, sont à leur banc maintenant. M. Lafargue, secrétaire général de la présidence de la République, est dans la tribune de la présidence.

Dans la séance du 23 juin dernier, le ministre des travaux publics a indiqué avec précision dans quelles conditions s'ouvrait le débat devant le conseil d'Etat entre les Compagnies et le gouvernement. M. Barthou *permettait aux Compagnies* d'aller devant le conseil d'Etat et de faire trancher la question par une juridiction administrative.

A cette époque, j'ai condamné cette procédure et *déposé un ordre du jour qui précisait la situation qu'on* aurait dû prendre, en invitant le gouvernement à ne pas livrer au hasard d'un procès une question sur laquelle le Parlement pouvait affirmer sa volonté souveraine. (*Applaudissements à gauche. Mouvements divers*).

Le gouvernement a soustrait l'interprétation des conventions à la Chambre pour l'apporter au Conseil d'Etat. Exclamations au centre. Applaudissements à l'extrême gauche).

Je demande au gouvernement qui est encore sur ces bancs, pourquoi il a créé un litige. (Exclamations nouvelles. Bruit.)

Il dépendait du gouvernement de ne pas créer ce litige. (Protestations au centre.) Il ne devait pas fournir aux Compagnies... (Exclamations.)

On dira : Mais en 1914, il y aurait eu un procès ! Croit-on qu'il n'y en aura pas ? L'arrêt du conseil d'Etat ne tranche pas la question qui se pose ici, la question pendante entre l'Etat et les Compagnies.

Voilà pourquoi le gouvernement a commis la faute la plus lourde en permettant aux Compagnies d'obteuir ces considérants qui sont en leur faveur. (Oh ! oh !)

Le rapport de M. Rouvier sur les conventions déclare que la question n'a pas été soulevée devant la commission. Après les responsabilités du passé, il y a les responsabilités de l'heure présente. Je demande à la Chambre de les assumer par un projet de résolution qui sera *la conclusion de ce débat. (Très bien).*

Ainsi les Compagnies disent que la garantie jouira jusqu'en 1914. Pourquoi le ministre qui connaissait le sentiment de la Chambre a-t-il...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — On ne fait pas de procès ici.

M. MILLERAND. — En effet, cette affaire dépasse les proportions d'un procès. Il est intéressant de savoir si le ministre d'alors, celui qui traita avec les compagnies, connaissait la pensée, l'intention des Compagnies ? Si vous condamnez l'Etat, vous déclarez que vous avez eu, en 1883, un ministre léger, peu soucieux des finances publiques.

L'ancien ministre de 1883 aurait caché aux représentants du pays une prétention des Compagnies qui, jusqu'en 1956, *forceraient* l'Etat à payer un déficit formidable.

M. RAYNAL. — Je demande la parole.

M. MILLERAND. — M. Deichtal, président de la Compagnie du Midi, a écrit à M. Raynal l'année dernière une lettre par laquelle il rappelait les termes de l'article 13 de la convention qui déclarait que c'était lui qui avait dirigé la discussion de la convention de 1883 et qu'il avait toujours posé, comme condition absolue, l'absence de toute limitation, en ajoutant que le rapport de 1883 avait été communiqué à l'administration et n'avait soulevé aucune objection.

Le conseil d'Etat déclare que l'interprétation des Compagnies était la conséquence inéluctable de leur texte. Comment le ministre de l'époque ne s'en est-il pas aperçu ?

Les députés de 1883 peuvent dire que s'ils ont voté des conventions mauvaises, c'est qu'on leur avait caché les prétentions des Compagnies. Les députés d'aujourd'hui n'ont pas la même excuse.

Si le criminel silence du ministre de 1883 était le résultat d'une entente... (Oh ! oh ! exclamations au centre ; applaudissements à l'extrême gauche).

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ne pouvez parler ainsi.

M. MILLERAND. — C'est parce qu'il y a doute dans tous les esprits que je veux proposer à la Chambre une mesure destinée à faire connaître les responsabilités et savoir du même coup si les conventions de 1883 ont été faites par le vol et la fraude ; car s'il y a eu entente, les conventions de 1883 sont du même coup brisées (Applaudissements à gauche).... et le budget est allégé de cette charge écrasante dont le Parlement voit la rapide et effrayante progression.

Je demande la nomination d'une commission d'enquête qui, seule, peut amener la Chambre à se soustraire à cette charge écrasante. Je dépose en conséquence l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, constatant qu'il résulte de la lettre même de l'ancien ministre des travaux publics que le gouvernement qui a permis aux compagnies de soustraire *au jugement du Parlement et de porter devant la juridiction* administrative une question d'un intérêt si considérable pour les finances publiques n'est plus en état de conduire des négociations sur ce sujet, passe à l'ordre du jour. » (Applaudissements sur divers bancs à gauche.)

Je dépose également le projet de résolution suivant :

« La Chambre nommera dans ses bureaux une commission chargée d'examiner s'il y a lieu de mettre en accusation pour crime commis dans l'exercice de ses fonctions M. Raynal, ancien ministre des travaux publics. (Applaudissements sur divers bancs à gauche.)

Réponse de M. Raynal

M. RAYNAL, très pâle et très ému, au milieu d'un profond silence. — Je vais examiner rapidement la question. (Ah ! Ah !) Je suis de ces accusés qui sont soucieux de s'expliquer tout de suite.

M. GAUTHIER DE CLAGNY. — Il y a prescription.

M. RAYNAL. — Je ne songe pas à en exciper. On ne m'a pas appelé devant le conseil d'Etat où cependant mon témoignage eût été intéressant.

J'affirme de la façon la plus formelle que jamais, à aucun moment, pendant la discussion des conventions, il n'a été question de la prorogation de la durée des garanties pour l'Orléans et le Midi.

Si cette demande avait été formulée, je l'aurais repoussée. Jamais je n'aurais pris sur moi, sans prévenir le Parlement, de proroger la garantie d'intérêts à perpétuité.

M. Cendre, directeur des chemins de fer, a toujours affirmé qu'il n'avait pas voulu accorder la perpétuité de la garantie d'intérêts et que jamais la demande ne lui en a été faite. Trois directeurs ont succédé à M. Cendre. M. Picard a consigné son opinion dans un livre avant que le litige fût déclaré. Il a dit que la prétention des compagnies était insoutenable. M. Lax a tenu le même langage. A M. Lax succède M. Metzger ; ce dernier partage l'opinion de ses prédécesseurs et il a été l'un des collaborateurs de M. Cendre.

Il n'en a été question ni à la commission des chemins de fer ni à la Chambre.

L'Orléans avait intérêt à conclure les conventions qui faisaient disparaître le spectre du rachat, et c'est à cette Compagnie qu'on aurait fait l'avantage prodigieux de la perpétuité de la garantie; le Midi est la seule Compagnie qui a obtenu l'augmentation du revenu garanti et on lui aurait accordé par surcroît l'augmentation de la durée de la garantie.

C'est insoutenable. L'Est et l'Ouest, qui étaient dans une situation moins bonne que celles de l'Orléans et du Midi ont demandé cette augmentation de durée de la garantie. La question a été tranchée ouvertement. Pourquoi aurait-on procédé autrement pour l'Orléans et le Midi. Aussi je ne peux que m'incliner devant le conseil d'Etat (Applaudissements).

Comment ces deux Compagnies auraient-elles accepté si elles avaient su que l'Orléans et le Midi avaient obtenu la perpétuité. (Appl. au centre).

Voilà pourquoi, sans critiquer l'arrêt du conseil d'Etat, je ne m'incline pas devant lui. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

J'ai su que dans les rapports aux actionnaires, on a glissé certaines réserves ; mais cela peut-il changer quelque chose aux conventions ?

Il a été dit au conseil d'Etat, par le commissaire du gouvernement, que le ministre avait accepté le libellé nouveau des obligations de la Compagnie d'Orléans. Or, cette assertion est le contre-pied de la vérité. Le nouveau type n'a pas été soumis à l'approbation du ministre, la commission de vérification des comptes l'a reconnu.

En ce qui concerne la proposition de M. Millerand, je l'accepte complètement et la voterai. Je suis de ceux qui ne craignent ni jugement ni jugeur. Je jouis du plus bon heur. J'ai déféré des calomniateurs devant toutes les juridictions. Je demande à comparaître à mon tour devant celle qui est demandée et je confondrai les affamés de scandales et les professionnels de calomnie. (Applaudissements au centre. Exclamations à l'extrême gauche).

M. FABEROT. — Et Baihaut ! Et Baihaut !

M. Raynal retourne à son banc; M. Rouvier lui serre la main.

Discours du président du conseil

M. DUPUY, président du conseil. — Après la loyale déclaration de M. Raynal, personne n'a rien à ajouter sur le projet de résolution déposé par M. Millerand.

En ce qui concerne l'ordre du jour également présenté par M. Millerand, il s'agit de savoir quelle a été, dès la première heure, l'attitude du gouvernement, comment la Chambre en a jugé et ce qui doit résulter de cette attitude après l'arrêt du conseil d'Etat.

Le ministère actuel a trouvé la question des garanties existante au moment où il prenait les affaires. Elle a été soulevée dans le projet du budget présenté par M. Burdeau. Les Compagnies s'émurent et se demandèrent si ces avantages de la garantie devaient s'arrêter en 1914 ou courir jusqu'en 1956.

L'échange des lettres entre M. d'Eichtal et M. Raynal avait créé dans les esprits une incertitude et une inquiétude dont le gouvernement qui arrivait aux affaires devait tenir compte. Il a saisi par devoir la première occasion de régler cette question. Elle lui fut présentée sous la forme suivante :

» Les Compagnies d'Orléans et du Midi se proposaient *d'émettre des titres ; le ministre des travaux publics,* après décision du conseil des ministres, demanda aux *Compagnies d'inscrire sur les titres : «rachetables jusqu'en 1914.* Les Compagnies se pourvurent devant le conseil d'Etat.

Lors de l'interpellation de M. Pelletan, le 23 juin 1894, deux thèses étaient en présence : l'une qui, sans contester le droit des Compagnies d'aller devant le conseil d'Etat, pensait que la question avait surtout un aspect financier, politique et parlementaire. Elle reçut sa formule dans un ordre du jour rappelé par M. Millerand.

L'autre thèse, soutenue par le gouvernement, était celle-ci : la question est pendante devant une juridiction régulière ; attendons le prononcé de cette juridiction. L'ordre du jour de M. Millerand, qui était révolutionnaire, fut repoussé et la Chambre adopta l'ordre du jour de confiance proposé par M. Bourgeois (Jura). Cela voulait dire que le jour où l'arrêt serait rendu, il faudrait s'incliner. (Très bien, très bien. — Mouvements divers.)

Peut-on ne pas accepter cet arrêt, parce qu'il est contraire aux prétentions du gouvernement. Le gouvernement ne le pense pas, quant à lui.

Il fallait faire cesser une incertitude au doute qui pouvait donner lieu à des spéculations. Nous avons saisi la première occasion, — je dirai même le premier prétexte, — vous voyez si je suis franc... (Rires aux bancs socialistes).

Je n'attends pas de vous une justice équitable.

M. POURQUERY DE BOISSERIN. — La seule chose qui porte cause jugée est le dispositif, et M. le président du conseil ne doit pas donner à l'interprétation de l'arrêt une portée que le Parlement n'a pas à donner. Il ne faut pas confondre les considérants avec le dispositif. (Très bien, très bien.)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je n'ai pas fait de confusion. Si le gouvernement, en tant que tel, se fût retiré spontanément devant l'arrêt, il serait tombé de lui-même dans l'abus contre lequel il proteste de la confusion des pouvoirs.

La décision de M. Barthou a été prise en conseil des ministres.

M. MILLERAND. — Ah !...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Oui, en conseil des ministres.

MM. Goblet et Pelletan interrompent.

M. LE PRÉSIDENT. — Puisque la question doit revenir en 1914, vous avez le temps. (Explosion de rires).

M. BARTHOU. — Je demande la parole.

M. DUPUY. — Nous n'avons pas voulu la confusion des pouvoirs, nous avons réclamé la justice. Nous nous inclinons et nous nous soumettons loyalement au jugement de la Chambre. (Applaudissements au centre et à gauche. Bruit.)

Discours de M. Barthou

M. BARTHOU. — Il me répugnerait d'être long pour un fait personnel; mais je dois cependant répondre à certaines assertions de M. Millerand et à une interruption de M. Pelletan.

J'ai expliqué loyalement dans ma lettre au président du conseil les motifs de ma retraite. M. Millerand a dit qu'il existait d'autres motifs tirés des responsabilités de demain qu'il me serait impossible d'assumer.

Lors de l'interpellation du 25 juin 1894, le ministre des travaux publics a affirmé la thèse des droits de l'Etat et n'a jamais entendu, en permettant aux compagnies d'aller devant la juridiction compétente, qu'affirmer publiquement et nettement ce qu'il pensait être le droit absolu. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche ; une grande partie du centre ne bouge pas).

M. Pelletan disait qu'il avait déposé sa demande d'interpellation antérieurement au 25 juin. En effet, il avait adressé son interpellation à M. Dupuy ; mais après que les Compagnies s'étaient pourvues devant le Conseil d'Etat, M. Pelletan l'a reprise en la développant.

Il disait que dans l'intervalle le gouvernement avait *pris une première décision à laquelle il ne pouvait que* rendre hommage et que le ministre avait donné aux Compagnies un ordre qu'il ne pouvait qu'approuver.

Je ne réclame donc du langage de M. Pelletan pour répondre à ce que disait tout à l'heure M. Millerand.

M. Millerand déposa alors un ordre du jour qui fut repoussé. Le Ministre des Travaux publics d'alors réclama un ordre du jour motivé et n'accepta pas l'ordre du jour pur et simple, jugeant qu'il était indispensable que la Chambre se prononçât nettement, c'est ainsi que l'ordre du jour de M. Bourgeois (Jura) fut adopté, approuvant les déclarations et l'attitude du gouvernement.

M. PELLETAN. — Nous l'avons voté.

M. BARTHOU. — Je me suis expliqué avec netteté, avec franchise. La Chambre m'a approuvé. Si j'ai donné ma *démission, ce n'est pas que je redoute des explications à* la Chambre.

J'ai donné ma démission parce que l'arrêt du Conseil d'Etat me créait une situation difficile.

Cris au centre : Non ! Non !

M. BARTHOU. — Malgré vos protestations, je persiste à le croire. Pour ma part, je crois que le Conseil d'Etat a plutôt préjugé la question qu'il ne l'a jugée. (Applaudissements répétés à droite, à gauche et sur les bancs socialistes. — Les ministres paraissent très embarrassés).

M. BARTHOU. — En me retirant, j'ai cru faire mon devoir. Je ne prononcerai pas une seule parole qui puisse faire préjuger sur le fond de la question. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs. La partie du centre autour des ministres est toujours silencieuse. M. Dupuy cause avec les autres ministres.)

M. BARTHOU. — Je persiste encore à croire, en mon âme et conscience, que les Chambres n'ont pas voulu prolonger jusqu'à l'expiration des concessions la garantie d'intérêt pour les Compagnies d'Orléans et du Midi. (Applaudissements aux mêmes bancs)

Si je me suis trompé, je préfère m'être trompé en reprenant ma place de député avec mon indépendance, plutôt que de me présenter au banc du gouvernement diminué et affaibli devant les Compagnies. (Appl. répétés sur les mêmes bancs).

La gauche fait une véritable ovation à l'orateur lorsqu'il regagne sa place. L'agitation se prolonge pendant quelques minutes.

L'ORDRE DU JOUR CHAPUIS

M. CHAPUIS. — J'ai l'honneur de déposer l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, regrettant l'interprétation erronée et dangereuse donnée à l'arrêt du Conseil d'Etat par le gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Discours de M. Goblet

M. GOBLET. — Je ne puis qu'approuver le langage et l'attitude de M. Barthou, mais je veux répondre à M. le président du Conseil.

On aurait dû révéler les déclarations faites aux actionnaires par les administrateurs aussitôt qu'elles se sont produites. Ce que je ne puis admettre, c'est que le gouvernement vienne nous dire que la question était définitivement tranchée.

Je me demande quelle autorité aura le gouvernement dont M. Barthou s'est retiré pour imposer ses volontés aux Compagnies. (Applaudissements.)

La question de prolongation des garanties sera tranchée en 1914. L'état d'esprit du président du Conseil est de nature à ne pas inspirer confiance à la Chambre. (Applaudissements à gauche.)

M. Bazille veut parler.

Cris : Clôture, clôture !

La clôture est prononcée.

ADOPTION DE LA MOTION MILLERAND

M. LE PRÉSIDENT. — M. Millerand s'est rallié à l'ordre du jour de M. Chapuis, mais il maintient sa motion tendant à nommer une commission chargée d'examiner s'il y a eu lieu de mettre en accusation le ministre des travaux publics.

On vote au milieu d'une grande agitation.

Votants, 478; majorité absolue, 240; pour, 253; contre, 225.

M. LE PRÉSIDENT. — La motion de M. Millerand est adoptée. Une commission sera nommée. (Applaudissements aux bancs socialistes.)

L'ORDRE DU JOUR TRÉLAT

M. le Président donne lecture de divers ordres du jour.

M. DUPUY. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour de M. Trélat. Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre, respectueuse du principe de la séparation des pouvoirs, passe à l'ordre du jour. »

L'ORDRE DU JOUR POURQUERY DE BOISSERIN

M. LE PRÉSIDENT. — La priorité est demandée pour un ordre du jour de M. Pourquery de Boisserin, ainsi conçu :

« La Chambre, invitant le gouvernement à défendre les droits de l'Etat qu'un arrêt du Conseil d'Etat, en tranchant une question d'espèce, n'a pu compromettre, passe à l'ordre du jour. »

On vote sur la priorité.

Votants, 514; majorité absolue, 258; pour 283, contre 231. La priorité est prononcée.

Pendant ce vote, l'agitation est des plus vives. Les ministres sont très entourés; l'hémicycle est envahi; les radicaux sont turbulents. MM. Pourquery et Bazile parcourent les rangs.

QUESTION DE CONFIANCE

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Le gouvernement n'a pas posé la question de confiance sur la priorité, mais il s'engage sur la question de fond ; si l'ordre du jour est voté, il s'en ira.

MM. Leygues et Poincaré applaudissent.

L'agitation, si possible, augmente encore.

On vote sur le fond de l'ordre du jour. Ce vote donne lieu à un pointage.

Votants 510, majorité absolue 256, pour 256, contre 254.

L'ordre du jour est repoussé.

M. LE PRÉSIDENT. — On a demandé la priorité pour l'*ordre du jour de M. Trélat que le gouvernement a accepté.* (Exclamations à l'extrême gauche.)

M. FABEROT. — Il accepte tout !

M. GERVILLE-RÉACHE. — Les déclarations du gouvernement constituent l'abandon le plus formel des droits de l'Etat.

Je supplie la Chambre de ne pas compromettre l'avenir et de voter au moins l'ordre du jour pur et simple. (Applaudissements à l'extrême gauche et aux bancs radicaux.)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Le gouvernement persiste à demander le vote de l'ordre du jour de M. Trélat, et s'oppose au vote de l'ordre du jour pur et simple (Applaudissements au centre, oh ! oh ! bruit.)

M. POURQUERY DE BOISSERIN. — On croit toujours que derrière les ordres du jour, il y a des pensées secrètes.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Le gouvernement ne le croit jamais. (Rires).

M. POURQUERY DE BOISSERIN. — Pour une question d'amour-propre, vous allez sacrifier les finances du pays. Le gouvernement vous dit qu'il prendra des responsabilités qui ne vous appartiennent pas. Vous ne pouvez pas lui accorder votre confiance. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. MARCEL HABERT. — En votant l'ordre du jour pur et simple, j'entends dire que je me refuse à examiner et à discuter l'arrêt du conseil d'Etat. Ce vote ne pourra pas dans l'avenir être interprété comme une dernière approbation de la décision du Conseil d'Etat. (Très bien, très bien sur plusieurs bancs).

REJET DE L'ORDRE DU JOUR PUR ET SIMPLE

On vote sur l'ordre du jour pur et simple qui a droit à la priorité.

Le scrutin donne lieu à un pointage qui amène les résultats suivants : Votants 516, majorité absolue 259, pour 250, contre 266.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé.

ÉCHEC DU MINISTERE

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de MM. Krantz et Pourquery de Boisserin un nouvel ordre du jour disant :

« La Chambre, réservant les droits de l'Etat, passe à l'ordre du jour. »

M. KRANTZ. — Personne n'est plus que moi partisan de la séparation des pouvoirs et des décisions du Conseil d'Etat; mais il importe de maintenir et de défendre les droits de l'Etat contre les grandes Compagnies; c'est pour ces motifs que j'ai déposé mon ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — La formule de M. Krantz est inutile, car les droits de l'Etat sont imprescriptibles.

Le gouvernement n'accepte que l'ordre du jour de M. Trélat.

Cris : A la tribune !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, à la tribune. — On demande de réserver les droits de l'Etat, c'est inutile : c'est un axiome de notre droit public. Voilà pourquoi nous demandons à la Chambre de se prononcer sur l'ordre du jour de M. Trélat, pour assurer la séparation des pouvoirs. C'est le seul ordre du jour que nous acceptions.

M. JUMEL. — *Je m'étonne qu'on torture la conscience* des membres du Parlement, jusqu'à les mettre dans l'obligation de voter *servilement* pour le cabinet qui dépose à chaque instant son portefeuille dans la balance. Aussi, malgré mon respect pour la Constitution et la séparation des pouvoirs, je voterai contre l'ordre du jour Trélat.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Trélat.

Le scrutin donne lieu à un pointage.

L'agitation est plus vive que jamais. Les conversations sont très animées. On discute et on commente les différents votes.

La démission probable du ministère fait l'objet d'un grand nombre de conversations.

Votants	**504**
Majorité absolue	**253**
Pour	**241**
Contre	**263**

La priorité est repoussée.

DÉMISSION DU MINISTÈRE

M DUPUY, PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Après la proclamation du scrutin, la Chambre comprendra que le gouvernement ne puisse continuer à prendre part à ses délibérations.

M. Dupuy descend de la tribune et se retire suivi des autres ministres.

Les socialistes seuls applaudissent et crient : Bravo ! bravo !

L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR KRANTZ

On vote sur l'ordre du jour Krantz.

Votants 329, majorité absolue 165, pour 329, contre zéro.

L'ordre du jour Krantz est adopté.

Cris : A lundi, à samedi.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le jour le plus éloigné, c'est-à-dire lundi.

BOURSE DE PARIS DU 15 JANVIER

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
102 37	3 0/0	...	...	102 05	102 10	102 30
108 30	3 1/2 0/0	...	...	108 12	108 20	108 25
3850	Banq. de France	...	...	3770	3775	3760
	» d'Escompte	...	...			
732	Banq. de Paris	...	...	736	738	738
907	Crédit Foncier	...	...	905	905	905
837	Créd. Lyonnais	...	...	836	831	832
	Crédit Mobilier	...	...			
1376	Lyon	...	...	1430	1430	1440
1829	Nord	...	...	1805	1805	1810
	Panama	...	...			
3091	Suez	...	...	3075	3070	3076
73 3/4	Extérieure	...	...	7323/32	7323/32	7334/32
85 55	Italien	...	...	85 45	85 45	85 55
25 37	Portugais	...	...	25 1/8	25 1/8	25 1/8
1007/16	Mongrols	...	...	101 1/2	101 1/8	101 10
518 75	Egypte	...	...	524 37	524 37	524 37
26 30	Turc	...	...	26 25	26 37	26 30
677 50	Hanq Ottomane	...	...	678 75	681 87	681 25
1255 62	Lots turcs	...	...	127 25	128 25	128 12
101 0	Russe consolidé	...	...	101 05	101 15	101 30
87 55	Russe nouveau	...	...	87 25	87 70	87 50
64 70	Russe Orient	...	...	64 60	64 60	64 75
822	Autrichiens	...	...	818	821	818
232	Lombards	...	...	232	235	235
413	Nord Espagne	...	...	412	413	412
162	Saragosse	...	...	161	162	161
610	Méridionaux	...	...	613	613	612
376 25	Rio-Tinto	...	...	376 25	375 62	375 37
115 62	Tharsis	...	...	116 87	115 62	115 31
198 37	Alpines	...	...	188 75	203 75	181 25
190	Cibles	...	...	190	190	
601	Impérial	...	...	625	603	
644	Dynamite	...	...		632	
25	Mobilier espag.	...	...			
476 87	Tabacs turcs	...	...	476 25	478 12	478 25
	Roubaix-T. 1883	...	...			
	Fonc. d'Autriche	...	...			
	3 0/0 nouveau	...	...			
	Métaux	...	...			
	Consolidés	...	...			
	Russe 1880	...	...			
	Gaz	...	...			
	Lyon (obligat.)	...	...			
	Midi	...	...			
	Nord (obligat.)	...	...			
	O.-Jéans	...	...			
	Ouest	...	...			
	Angl. Nle or	...	...			
	Autriche, Nle or	...	...			
	Belge 3 0/0	...	...			
	Ville d'Ang. Hens.	...	...			
	Lille 1880	...	...			
	Lille 1868	...	...			
	Ville de Lyon	...	...			
	V. de Roubaix	...	...			
	Rives-Lille (act.)	...	...			
	Téléphone	...	...			
	Voitures 4 0/0	...	...			
	Suez (obligat.)	...	...			
	Cadiz-Nle	...	...			
	Asturies	...	...			
	Foncières 1885	...	...			
	Rente Foncière	...	...			
	Cadiz-Nle (act.)	...	...			
	Est (oblig.)	...	...			
	Midi (oblig.)	...	...			
	Méthuves	...	...			
	Riogrdo	...	...			
	Nord-Est	...	...			
	Ouest ac	...	...			
	O.-Jéans (oblig).	...	...			
	C. Tonk. (act.)	...	...			
	Gén. Gaz	...	...			

BOURSE DE LILLE DU 15 JANVIER
(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd	VALEURS	Compt.	Cours précédé
Lille 60, r. 100	...	119 ..	**OBLIGATIONS**		
» 90, r. 500	...	503 50	Bains Iillois	...	520 ..
» 68, r. 500	...	513 ..	Union lin. N.	...	140 ..
» 77, r. 500	...	504 ..	Gaz de Wazem	...	510 ..
» 84, r. 500	...	404 ..	Ch. fer Econ.	...	520 ..
» 88, 4/4	...	406 ..	Denain Anzin.	...	312 50
» 87, r. 400	...	404 ..	Cambresis	...	315 ..
» 93, r. 500	...	503 ..	**CHARBONNAGES**		
Roub.-T. 1860	...	47 50	Anche, 19	...	9000
Roubaix. 1892	...	497 50	Anzin, 400 d.	...	4200
Amiens	...	419 ..	Blanzy	...	1840
Dép. du Nord	...	407 ..	Bruay	...	13900
Tourcoing 1878	...	511 ..	Bully-Gren., 5e	2230	2225
Armentièr. 86	...	508 ..	Campagnac	...	995
Dumal, libérée	...	505 ..	Carvin	...	1300
Valenciennes	...	504 ..	Courrières, 10e	...	4020
Verley, Decr.	...	1335 ..	Crespin	...	100
C. Dialet et Cie	...	500 ..	Douchy	...	3000
Crédit d. Nord	...	502 50	Bourges	...	7395
H. Devilder	...	1000 ..	Drocourt, 1re s.	7700	7395
Banq. rè. Nord	...	500 ..	Escarpelle	...	2290
C. Esc. Roub	...	...	Epinac	...	600
Gaz de Wazem	...	440 ..	Ferfay	...	498 75
Le Nord, ass.	...	2800 ..	Aibi	800	600
Union g. Nord	...	455 ..	Lens	...	21700
St-Saur. Arras	...	200 ..	Lens (100)	...	435
Un. lin. Nord	...	140 ..	Liévin	...	16500
Constr. Anzin	...	...	Marles 30 0/0	...	12900
Ciments franç	...	270 ..	Marles 70 0/0	...	18600
Estrée-Blanch	...	270 ..	Meurchin	...	5450
Tramw Nord	...	40 ..	Ostricourt	...	450
L. Allart, t. p.	...	560 ..	Sincey-le-R	...	3 75
Bat. à bélice	...	500 ..	Thivencelles	...	92